

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 00 251 11 5517 700; Fax: +251 115 182 072
www.au.int

**CONSEIL EXÉCUTIF
VINGT-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE
10-15 JUILLET 2016
Kigali (RWANDA)**

EX.CL/974(XXIX)
Original : anglais

**RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION DU CTS
SUR LA JEUNESSE, LA CULTURE ET LE SPORT,
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE),
13 AU 17 JUIN 2016**



**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU
COMITE TECHNIQUE SPECIALISE
SUR LA JEUNESSE, LA CULTURE ET
LES SPORTS
13– 17 JUIN 2016
ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

REFERENCE

THEME:

**«ANNEE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME : PROMOTION DE
L'ETHIQUE ET DE LA DIVERSITE CULTURELLE COMME UN DROIT
INTRINSEQUE DES PEUPLES AFRICAINS»**

RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

16 – 17 JUIN 2016

I. INTRODUCTION

1. La réunion ministérielle du deuxième Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la jeunesse, la culture et les sports (CTS-JCS2) s'est tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 16 au 17 juin 2016, suite à la réunion des experts tenue du 13 au 15 juin 2016. Le thème de la Conférence était : «**Année africaine des droits de l'homme: Promotion de l'éthique et de la diversité culturelle comme un droit intrinsèque des peuples africains** ».

II. PARTICIPATION

2. Les Etats membres suivants de l'UA ont pris part à la réunion:

L'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, les Comores, la République du Congo, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Egypte, la Guinée équatoriale, l'Ethiopie, le Gabon, la République islamique de Gambie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Royaume du Lesotho, la Libye, la Mauritanie, le Malawi, le Mali, le Mozambique, la Namibie, le Nigeria, le Niger, l'Ouganda, le Rwanda, la République arabe sahraouie démocratique, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan, le Soudan du Sud, l'Afrique du Sud, le Royaume du Swaziland, le Tchad, le Togo, la Tanzanie, la Tunisie, la Zambie, le Zimbabwe.

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

3. La cérémonie d'ouverture a commencé par l'observation d'un moment de silence à la mémoire des enfants et des jeunes massacrés à Soweto en 1976, marquant le 40^{ème} anniversaire de la Journée de l'enfant africain (16 juin 2016).

4. S.E. Dr Martial de Paul Ikounga, Commissaire aux Ressources humaines, Science et Technologie (HRST) a souhaité la bienvenue aux ministres et rappelé la décision du Sommet de l'UA de 2016 sur l'exploitation du dividende démographique à travers l'investissement dans la jeunesse. Il a, par ailleurs, souligné que le développement et la professionnalisation des sports en Afrique se produit à un rythme relativement lent en raison de divers facteurs, notamment le manque d'infrastructures sportives appropriées pour la formation, la préparation et l'encadrement. Il a relevé avec préoccupation que la Charte de la Renaissance culturelle africaine, adoptée par la 6^{ème} Conférence de l'Union africaine, n'a été ratifiée que par huit (08) Etats membres de l'UA alors même que trente-et-un (31) l'ont signée. Pour conclure, il a réitéré que le CTS-CJS2 octroie aux ministres responsables de la Jeunesse, de la Culture et du Sport, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires, une plate-forme commune pour passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions du CTS-JCS1 et pour délibérer sur des questions spécifiques afférentes aux trois (3) secteurs. En définitive, il a lancé un appel pour la promotion de l'établissement de synergies entre les secteurs de la jeunesse, de la culture et des sports.

5. S.E. Abla Dzifa Gomashie – Vice-ministre de la Culture, du Tourisme, et des Activités créatives de la République du Ghana a déclamé un poème intitulé *L'Afrique que nous voulons*, qui fait référence à la dynamique culturelle sur le continent africain et son impact sur l'identité et le développement des jeunes.

6. Dans son allocution, S.E. Mme Destinee Doukaga, Ministre de la Jeunesse et de l'Education civique de la République du Congo a, en sa qualité de présidente du Bureau du CTS-JCS1, d'entrée adressé ses félicitations aux hauts fonctionnaires du CTS-JCS pour les délibérations fructueuses tenues durant les trois derniers jours. Elle a, par la suite, félicité les Etats membres pour l'élection du Bureau du CTS-JCS1 et pour leur avoir confié la responsabilité de tenir les rênes du CTS. Elle a également félicité le Bureau du CTS-JCS1 pour les efforts accomplis au cours de leur mandat depuis 2014. Elle a fait remarquer que le thème du CTS-JCS2 "Promouvoir l'éthique et la diversité culturelle comme un droit intrinsèque des peuples d'Afrique" revêt une importance significative dans le souci de faire de l'éthique et de la diversité culturelle non seulement un droit essentiel, mais également l'une des voies royales pour relever les défis du développement de l'Afrique. Elle a convié tous les Etats membres de l'UA à accélérer le processus de mise en œuvre de la Charte africaine de la Jeunesse et œuvrer pour l'intégration de la jeunesse dans la planification sectorielle et dans les politiques & les stratégies de développement de la culture et du sport, ainsi que dans d'autres secteurs, en vue de la réalisation du dividende démographique. Elle a conclu son allocution en exhortant vivement l'ensemble des participants à collaborer à la mise en œuvre des accords du CTS-JCS et à veiller à ce que les recommandations soient mises en œuvre, en l'occurrence dans les Etats membres de l'UA.

IV. QUESTIONS DE PROCEDURES

Election du Bureau du CTS-JCS2

7. Les ministres ont adopté la composition du Bureau du 2ème Comité technique spécialisé sur la Jeunesse, la Culture et les Sports, telle que proposée par les experts.

8. Le Bureau du CTS-JCS2 est composé des membres ci-après:

Election du Bureau

Poste	Région	Pays	Secteur
Président	Région Est	Kenya	Ministre de la Culture
1^{er} Vice-président	Région Nord	République arabe sahraoui démocratique	Ministre de la Jeunesse et des Sports
2^{ème} Vice-président	Région australe	Angola	Ministre des Sports
3^{ème} Vice-président	Région Ouest	Burkina Faso	Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme
Rapporteur	Région centre	République démocratique du Congo	Ministre de la Culture et des Arts

V. ORGANISATION DU TRAVAIL

9. En l'absence du Président du Bureau nommé (Ministre de la Culture du Kenya) la réunion a été présidée par l'honorable Ahmed Lahbib Eidy – Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République arabe sahraoui démocratique. Dans son allocution d'ouverture, le Ministre a souhaité la bienvenue à tous les participants, souligné l'état de la jeunesse dans les territoires occupés de la République arabe sahraoui démocratique

et appelé l'ensemble des parties prenantes à œuvrer à l'amélioration de la situation. Il a également exhorté l'assemblée à coopérer pour le succès de la réunion.

10. L'ordre du jour et le programme des travaux ont été adoptés tels qu'amendés. Sous le point "Questions diverses" de l'ordre du jour, les points suivants ont été ajoutés par des Etats membres: la création d'infrastructures sportives en Afrique et la traduction de documents en Arabe dans le domaine de la culture (point ajouté par l'Egypte).

11. Il a été proposé de donner à l'Union Panafricaine de la Jeunesse (UPJ) l'occasion de faire une déclaration lors de la réunion. Le président de l'UPJ a demandé aux Etats membres de soutenir l'idée de la création du Fonds africain pour la Jeunesse et de veiller à l'accélération du processus. Dans son intervention, la présidente de l'UPJ a adressé ses félicitations à la République islamique de Gambie pour avoir accueilli l'événement de la commémoration du dixième anniversaire de l'adoption de la Charte africaine de la jeunesse (CAJ). L'UPJ a adressé ses remerciements aux Etats membres qui ont ratifié la Charte et exhorté les Etats membres qui ne l'ont pas encore ratifiée à le faire afin de garantir la protection des droits des jeunes. Elle a réitéré la nécessité du soutien des Etats membres pour la création du Fonds africain pour le développement de la jeunesse, soulignant que cette initiative contribuerait à récolter les bénéfices du dividende démographique, comme déclaré par les chefs d'Etat à travers le thème de l'Union africaine pour l'année 2017.

VI. PRESENTATION DU THEME DE L'UNION AFRICAINE POUR L'ANNEE 2017 : « Exploiter le dividende démographique en investissant dans la jeunesse »

12. Le représentant de la Commission a fait une communication sur le thème de l'Union africaine pour l'année 2017, à savoir « Exploiter le dividende démographique en investissant dans la jeunesse ». Il a mis en relief les étapes de la transition démographique des pays africains et son importance pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'UA et l'atteinte des objectifs de développement durable. Il a défini le concept de dividende démographique comme un avantage économique potentiel découlant de l'accroissement significatif du coefficient d'adultes en âge de travailler par rapport aux jeunes gens à charge. La réalisation du dividende démographique sera fondée sur quatre principaux piliers : l'éducation et le développement des compétences ; l'emploi et l'entrepreneuriat ; l'autonomisation des jeunes et leur participation à la gouvernance, puis la santé et le bien-être des jeunes. Il a présenté le cadre contextuel dans lequel s'inscrivent les travaux que les principaux partenaires et les gouvernements sont en train d'effectuer sur ledit thème et souligné l'importance d'une intervention continentale coordonnée sur le dividende démographique. Pour finir, il a donné un aperçu de la feuille de route de la réalisation du dividende démographique, ses six piliers ainsi que le

calendrier des principales interventions et des résultats attendus, conformément à la demande des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA.

13. L'assemblée a pris note de la communication sur le thème de l'Union africaine pour l'année 2017. Dans les délibérations qui s'en sont suivies, les recommandations suivantes ont été formulées :

14. Les Etats membres sont invités à prendre des engagements spécifiques et à allouer des ressources financières pour la mise en œuvre de la feuille de route élaborée en réponse au thème de l'UA pour l'année 2017 ;

15. Les Etats membres sont invités à prendre les mesures idoines pour améliorer leur statistiques et la collecte des données, accompagnées d'indicateurs de performance sur l'investissement dans le développement de la jeunesse afin d'exploiter le dividende démographique ;

16. Les Etats membres sont invités à faire tout leur possible pour promouvoir et sauvegarder la culture africaine de l'impact négatif des réseaux sociaux et de la cybercriminalité ;

17. Les Etats membres sont invités à mettre en place des mécanismes de coordination des diverses interventions stratégiques pour le développement de la jeunesse dans différents secteurs ;

18. Les Etats membres sont invités à tout faire pour ratifier la Charte africaine de la jeunesse et la Charte de la Renaissance culturelle africaine ;

19. Les Etats membres sont invités à tout faire pour promouvoir et financer les secteurs de la culture et du sport, lesquels s'avèrent essentiels pour promouvoir l'autonomisation des jeunes ;

20. L'assemblée a invité la Commission de l'UA à collaborer avec les partenaires pour élaborer une définition claire du concept de mise en œuvre des recommandations, et la partager avec les Etats membres afin de leur permettre de mettre en œuvre la décision du CTS sur le thème de l'année 2017.

VII. PRESENTATION DU RAPPORT DES JEUX AFRICAINS 2015

21. Le Ministre des Sports et de l'Education physique de la République du Congo a fait une communication sur le rapport de la 11ème édition des Jeux africains, organisée

au Congo Brazzaville du 4 au 19 septembre 2015. L'assemblée a pris note du rapport et a réitéré l'importance des Jeux africains ;

22. L'assemblée a exprimé ses félicitations à la République du Congo pour avoir organisé avec succès les Jeux à Brazzaville ainsi que pour son hospitalité ;

23. L'assemblée a demandé à tous les hôtes des Jeux Africains de se conformer au protocole établi, y compris hisser les drapeaux de tous les Etats membres de l'UA.

VIII. ACCUEIL DES JEUX AFRICAINS 2019

24. L'assemblée a approuvé la candidature de la Guinée équatoriale comme hôte des Jeux africains 2019 et salué le pays pour son esprit de panafricanisme.

25. Relevant le fait que trois années seulement nous séparent des Jeux africains 2019, l'assemblée a invité la Commission de l'Union africaine, par le truchement du Comité technique d'organisation des Jeux africains (TOCAG), à accélérer l'ensemble des processus nécessaires pour les préparatifs des Jeux et à conclure un accord relatif à l'accueil des Jeux Africains avec la Guinée équatoriale.

IX. ACCUEIL DES JEUX AFRICAINS 2023

26. L'assemblée a pris note des propositions de la République du Ghana, du Burkina Faso du Nigéria d'accueillir les Jeux africains 2023 et leur a demandé de soumettre leurs dossiers d'offres. L'assemblée a demandé à la CUA de communiquer aux Etats membres les documents de soumission afin de faciliter la compréhension, par tous, de la procédure d'accueil des Jeux.

X. EXAMEN DU RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS DU CTS-JCS

27. Le rapport de la réunion des experts du CTS-JCS2 a été présenté par le représentant du président du CTS-JCS2. Dans les discussions qui s'en sont suivies, les ministres ont souligné ce qui suit :

I. En ce qui concerne la jeunesse

28. L'Egypte propose d'accueillir la 7^{ème} édition de la formation du Corps des Jeunes Volontaires de l'Union africaine en novembre 2016 et collaborera avec la CUA dans le cadre des préparatifs de ladite formation. Elle **ENCOURAGE** la CUA à faire tout son

possible pour assurer, durant la formation, la représentation de tous les Etats membres de l'UA, selon une répartition géographique et du genre équitable.

29. Un rapport annuel est censé être élaboré sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Charte africaine de la Jeunesse, en particulier en ce qui concerne les articles 11 à 15 ainsi que l'article 20.

30. La Gambie collaborera avec la CUA pour établir une plate-forme de plaidoyer à l'attention des Etats membres qui n'ont pas encore ratifié la CAJ ;

31. Les points proposés par la Tunisie sous les « Questions diverses » doivent être inscrites dans l'ordre du jour des travaux du CTS-JCS3 ;

32. Les Etats membres doivent tirer parti de l'expérience acquise en matière de volontariat pour faciliter les possibilités d'emploi aux jeunes.

II. En ce qui concerne le sport

33. Les Etats membres doivent procéder à l'examen et à l'élaboration de cadres de politique détaillés sur le sport, ainsi que de principes directeurs susceptibles de renforcer le fonctionnement des structures des sports afin de sauvegarder les fonds énormes investis dans le secteur par les gouvernements.

34. L'assemblée a pris note des éclaircissements apportés par le Congo quant à l'absence du drapeau de la République arabe sahraouie démocratique au stade, et réaffirmé la nécessité, pour les pays hôtes et les parties prenantes, d'adhérer aux protocoles, règlements et obligations relatifs à l'accueil des Jeux.

35. Consciente de la puissance du sport en tant qu'industrie estimée à des millions de dollars avec le potentiel d'offrir des possibilités d'emploi pour la jeunesse en Afrique, l'assemblée a insisté sur la nécessité de disposer d'une Division des Sports autonome au sein de la CUA jusqu'aux niveaux régional et national, tout en ne perdant pas de vue toutes les implications de ce projet d'architecture fondamentale. L'accent a été mis sur la nécessité de disposer d'un Département autonome du Sport, les dispositions de l'Acte

constitutif ainsi que des autres instruments juridiques pouvant être révisés afin d'adapter la conception architecturale.

III. En ce qui concerne la culture

36. Les Etats membres ont souligné la nécessité d'élaborer des lois pour la protection de la culture africaine et pour la sauvegarde du rôle que la jeunesse est en mesure de jouer dans la préservation des valeurs et des traditions culturelles.

37. Consciente du rôle et de la capacité avérés de la culture à mobiliser les personnes, l'assemblée a souligné la nécessité de créer des synergies avec le secteur des sports afin de maximiser le potentiel.

38. Il a été mis en exergue le rôle des politiques culturelles dans la création d'un environnement favorable à la promotion des arts et de la culture.

39. L'assemblée a félicité le Burkina Faso pour avoir ratifié la Charte de la Renaissance culturelle africaine.

40. L'assemblée a également mis en relief la nécessité d'insérer un calendrier dans la recommandation concernant l'examen du projet de Statuts de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (CAAC) par les Etats membres de l'UA.

41. Le Soudan accueille en juillet 2016, à Khartoum, l'atelier des Capitales africaines. L'assemblée a invité le Soudan à collaborer avec la CUA pour finaliser le concept de capitales culturelles africaines en vue de faciliter les échanges culturels et promouvoir une plus grande intégration.

XI. DATE ET LIEU DE LA TROISIEME SESSION DU COMITE TECHNIQUE SUR LA JEUNESSE, LA CULTURE ET LE SPORT

42. La troisième session ordinaire du CTS-JCS se tiendra à Addis-Abeba en 2018. Les Etats membres souhaitant accueillir la session doivent soumettre une demande officielle d'ici à juin 2017, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'UA sur l'accueil des réunions de l'UA.

XII. QUESTIONS DIVERSES

43. L'assemblée a pris note de la proposition de la République Arabe d'Egypte d'offrir un stage de formation en traduction /rédaction au Centre national de Traduction selon la formule de partage des coûts. Le centre prendra en charge tous les frais de la traduction de livres de l'arabe vers les langues africaines et 50% des frais de traduction des livres en langues africaines vers l'arabe. A cet égard la CUA a été priée de créer un fond de soutien à la traduction et l'interprétation intra africaine. La République du Soudan a invité la CUA à organiser un Festival des Arts à Addis-Abeba, en Ethiopie, dans les meilleurs

délais. Elle a également demandé à la CUA d'inclure « AFRISCO », projet proposé par cet Etat membre durant le Sommet de l'UA en 2006.

44. La délégation du Soudan a informé les participants à la réunion que le Soudan abritera l'atelier des capitales africaines avant juillet 2016 à Khartoum.

45. La réunion a pris note de deux points de l'ordre du jour soumis par la Tunisie sur les événements de l'Observatoire de la Jeunesse et le lancement de la campagne sur la diversité culturelle sous le slogan « Notre diversité est notre richesse ». L'Etat Membre a en outre demandé l'inclusion de ces points dans le programme du 3eme Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport, prévu en 2018.

XIII. PRESENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT ET DES DECISIONS DU CTS-JCS 2

La deuxième session ordinaire du CTS-JCS a pris les décisions suivantes :

A. SUR LE THEME DE L'UA POUR L'ANNEE 2017

1. **EXHORTE** les Etats membres à prendre des engagements spécifiques et à allouer des ressources financières à la mise en œuvre de la Feuille de route élaborée conformément au thème de l'UA pour l'année 2017.
2. **DEMANDE** à la CUA de faire établir par les Etats membres des indicateurs de performance sur l'investissement pour la jeunesse et **DEMANDE EN OUTRE** aux Etats membres de rendre compte de la façon dont leurs pays ont pris en compte la mise en œuvre de la Dividende démographique dans leurs politiques publiques et d'établir un rapport s'y rapportant, tous les deux ans à partir de 2018.
3. **DEMANDE** aux Etats membres d'améliorer leurs statistiques et leur système de collecte des données en utilisant des indicateurs de performance sur l'investissement dans le développement de la jeunesse en vue d'exploiter le dividende démographique ;
4. **EXHORTE** les Etats membres à promouvoir et à préserver la culture africaine de l'impact négatif des réseaux sociaux et de la cybercriminalité ;
5. **EXHORTE EGALEMENT** les Etats membres à mettre en place des mécanismes de coordination des diverses politiques à mettre en œuvre pour le développement de la jeunesse dans différents domaines ;
6. **EXHORTE EN OUTRE** les Etats membres à ratifier la Charte africaine de la jeunesse ainsi que la Charte de la Renaissance culturelle africaine ;
7. **DEMANDE** aux Etats membres de promouvoir et de financer les secteurs de la culture et du sport, lesquels s'avèrent essentiels pour la promotion de l'autonomisation des jeunes ;
8. **INVITE** la CUA à collaborer avec les partenaires pour parvenir à une démarche claire pour la mise en œuvre des recommandations, et d'en faire

part aux Etats membres afin de leur permettre de mettre en œuvre la décision du CTS relative au thème de l'année 2017.

B. SUR LES QUESTIONS LIEES AU DEVELOPPEMENT DES JEUNES

9. **DEMANDE** la mise en place de mécanismes susceptibles de faciliter l'élaboration des rapports des Etats membres sur l'état de la mise en œuvre des décisions du CTS.
10. **10. INVITE** la CUA, les Etats membres, les CER et les Partenaires à accélérer la mise en œuvre des résultats de Banjul + 10 ; **INVITE EN OUTRE** la CUA à accélérer la création du Fonds africain pour le développement des jeunes et l'élaboration de programmes et d'initiatives clairs afin de s'attaquer aux nouveaux problèmes qui affectent les jeunes, notamment l'immigration.
11. **DEMANDE** à la CUA de produire une note d'orientation qui permettra aux équipes techniques d'aligner les programmes et stratégies nationaux sur le Plan d'action de la décennie de la jeunesse (PdAD), d'établir un cadre de rapport et de responsabilisation pour soutenir les Etats membres dans la mise en œuvre du PdAD, et leur apporter son appui pour l'intégration des questions touchant au développement des jeunes dans les politiques et programmes nationaux.
12. **ENCOURAGE** tous les Etats membres à ratifier à 100% la Charte africaine de la Jeunesse avant la fin de l'année 2016.
13. **DEMANDE** à la CUA, en partenariat avec l'Union Panafricaine de la Jeunesse (UPJ), d'entreprendre une étude détaillée sur le Groupe social jeunesse en Afrique ; **INVITE** les Etats ms à apporter leur appui à la réalisation, dans leur pays respectif, d'une étude reflétant la réalité de manière précise et complète.
14. **ENCOURAGE** les Etats membres à verser leurs cotisations auprès de l'UPJ.
15. **LOUE** la Commission pour avoir lancé le processus d'institutionnalisation du Corps des jeunes volontaires de l'UA (AUYVC), initiative continentale sur le volontariat qui recrute, forme et déploie des jeunes professionnels originaires de l'ensemble du continent en vue de mener des activités bénévoles, **ET DEMANDE** à la Commission de soumettre le document de politique et de stratégie sur l'institutionnalisation de l'AUYVC pour examen par la Conférence de l'UA lors du Sommet de janvier 2017.
16. **INVITE**, les États membres de l'UA à mettre en place des programmes nationaux de jeunes volontaires qui seront coordonnés par les ministères de la Jeunesse.
17. **DEMANDE** aux Etats membres de prioriser et d'accroître le financement du programme AUYVC pour encourager le contact avec le monde professionnel,

renforcer les capacités et le perfectionnement professionnel de la jeunesse africaine.

18. **PREND NOTE** de la proposition de création du Programme des clubs de jeunes de l'Union africaine en tant que plate-forme continentale par le biais de laquelle les jeunes peuvent participer de manière positive et proactive aux programmes et politiques continentaux.
19. **PREND NOTE** du cadre pour la mise en œuvre de l'Initiative sur les compétences pour l'Afrique qui contribuera efficacement à la création de nouvelles perspectives grâce à des possibilités d'emploi et de revenus accrues pour les jeunes en Afrique.
20. **INVITE** les Etats membres qui géreront l'initiative sur la révolution et le développement des compétences pour l'Afrique, à savoir la Tunisie (Afrique du Nord), le Nigéria (Afrique de l'Ouest), le Kenya (Afrique de l'Est), l'Afrique du Sud (Afrique australe) et le Cameroun (Afrique centrale) à collaborer avec d'autres pays africains et contribuer au partage des meilleures pratiques et leçons apprises en matière d'acquisition de compétences et d'aptitudes l'accès à l'emploi.
21. **PREND NOTE** de l'Initiative germano-africaine sur la jeunesse (AGYI) visant à améliorer la mobilité et les échanges entre les pays africains et l'Allemagne dans le cadre de l'éducation pour le développement durable.
22. **INVITE INSTAMMENT** les Etats membres de l'UA qui sont appelés à gérer l'initiative AGYI, à savoir le Bénin, la Tanzanie et l'Afrique du Sud à faire participer les jeunes d'autres pays africains, et de partager les meilleures pratiques et les leçons apprises dans la mise en place de projets et programmes de développement au profit des jeunes axés sur la demande, ce qui sera de nature à encourager et à renforcer un dialogue panafricain sur les échanges de jeunes basé sur les compétences.
23. **REMERCIE** la CUA et la République de Gambie pour avoir organisé la commémoration Banjul +10.
24. **APPROUVE** le rapport sur Banjul + 10, tout en tenant compte des recommandations qui y sont contenues.
25. **PRECONISE** la nomination d'un Envoyé de la jeunesse de l'UA pour aider dans la promotion des questions de développement de la jeunesse en Afrique, et **DEMANDE** à la CUA d'élaborer ses attributions.
26. **DEMANDE EN OUTRE** aux Etats membres de l'UA de remédier à l'inadéquation entre les besoins de formation et ceux du marché du travail par la refonte et l'examen des programmes d'études dans les écoles et établissements d'enseignement supérieur à travers la collaboration avec le secteur privé, et d'accélérer l'harmonisation de l'éducation et de la formation sur le continent en vue de renforcer la mobilité des professionnels au plan

intra-africain, conformément à la Stratégie continentale en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP).

C. SUR LES QUESTIONS CULTURELLES

27. **EXPRIME** son soutien aux Etats membres suivants de l'Union dans leur rôle de Défenseurs du processus de ratification de la Charte de la Renaissance culturelle africaine au niveau régional : le Tchad et le Congo (Afrique centrale), l'Ethiopie (Afrique de l'Est), le Mali, le Nigeria, le Niger et le Sénégal (Afrique de l'Ouest), et l'Afrique du Sud (Afrique australe), et leur **DEMANDE** d'organiser des campagnes de sensibilisation en faveur de la Charte dans leurs régions respectives.
28. **PREND NOTE** de la ratification de la Charte de la Renaissance culturelle africaine par le Burkina Faso.
29. **INVITE** les États membres de l'UA à s'engager dans le processus d'élaboration de la Législation type de l'Union africaine sur la protection des biens / Patrimoine culturels à travers les consultations régionales en la matière qui auront lieu en 2016 et 2017 afin d'en assurer l'appropriation.
30. **APPROUVE** le rapport ainsi que le Cadre d'action et la Stratégie de mise en œuvre des résultats du 4e Congrès culturel panafricain (PACC4).
31. **APPROUVE EN OUTRE** la proposition visant à organiser le 5e Congrès culturel panafricain en 2018 sous le thème : « **Faire progresser l'Agenda 2063 de l'Union africaine en misant sur la Culture et l'Economie créative africaine** », tel que proposé par le Bureau du PACC4.
32. **ADRESSE SES REMERCIEMENTS** à la République d'Afrique du Sud pour avoir accueilli le 4e Congrès culturel panafricain (PACC4) de mai 2015 au cours des célébrations du Mois de l'Afrique, ainsi qu'à la République du Zimbabwe pour avoir accueilli la première réunion du Bureau du PACC4.
33. **INVITE** les États membres à organiser des congrès panafricains nationaux pour servir de tremplin au 5^e Congrès culturel panafricain prévu en 2018.
34. **RECOMMANDE** que le budget de l'ACALAN soit dissocié de celui du Département des Affaires sociales, et **EXHORTE** les États membres à apporter le soutien nécessaire aux efforts que déploie l'ACALAN pour développer et promouvoir les langues africaines.
35. **RECOMMANDE EN OUTRE** la mise en place du Comité technique et scientifique du Centre d'études linguistiques et historiques par la tradition orale (CELHTO) et **RECOMMANDE EN OUTRE** qu'il soit tenu compte des parties prenantes telles que les leaders traditionnels.
36. **EXHORTE** les Etats membres à apporter un soutien technique et financier au Grand musée de l'Afrique en cours de création à Alger, et **RECOMMANDE** qu'il devienne le fleuron des programmes inscrits à l'Agenda 2063 de l'UA

dans le cadre du premier Plan décennal pour le secteur de la culture et des arts.

37. **RECOMMANDE EN OUTRE** la mise en place d'un Comité technique et consultatif composé des États membres, de la CUA et des parties prenantes et placé sous la direction de l'Algérie pour élaborer la Feuille de route pour la réalisation de ce musée.
38. **APPROUVE** la proposition déclarant une Journée de la musique africaine suite à la disparition de l'artiste musicien Papa WEMBA (Jules Shungu Wembadio), pour célébrer les figures légendaires de la musique africaine, et **INVITE** la RDC, en collaboration avec la CUA et les États membres, à établir un cadre conceptuel pour concrétiser cette initiative.
39. **INVITE** la CUA à soutenir le Festival de la musique panafricaine (FESPAM) et **PRIE** la République du Congo de soumettre un document de travail sur le rôle que pourraient jouer les parties prenantes dans l'organisation de ce festival. **EXHORTE** les États membres et la diaspora à participer activement à ce festival.
40. **INVITE EN OUTRE** les États membres et la CUA à soutenir le Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou (FESPACO).
41. **APPRECIÉ** les efforts déployés par la CUA qui œuvre avec divers acteurs des arts et de la culture, y compris : Le Fonds du patrimoine mondial africain (FPMA), le Prix continental africain de la musique (AFRIMA), l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA), le CERDOTOLA, le Réseau artériel et le CICIBA, et **APPELLE** à l'établissement d'une plus grande synergie entre les acteurs des arts et de la culture pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA, notamment son Aspiration 5 sur la culture et le patrimoine.
42. **APPROUVE** l'étude menée par la Commission de l'Union africaine en collaboration avec les différentes parties prenantes, tel que prévu par la Décision du Conseil exécutif (EX / CL / Déc., 69 (III)) de juillet 2003 relative à la mise en place de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (AACC).
43. **APPROUVE EN OUTRE** la création de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (AACC) en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine.
44. **DEMANDE** aux États membres d'examiner le projet de statut de l'audiovisuel et du cinéma africain, et de transmettre leurs contributions à la CUA d'ici le 15 août 2016.
45. **ENTERINE** la convocation en session extraordinaire, en septembre 2016, du 2^e Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport (CTS-JCS2), conformément à l'article 12 du Règlement intérieur du CTS-JCS pour examiner le projet de Statuts de l'AACC en vue d'en assurer la finalisation

d'ici 2017 pour être soumis au CTS sur la justice et les affaires juridiques pour examen et soumission aux organes politiques de l'UA pour adoption.

D. SUR LES QUESTIONS LIEES AU SPORT

46. **EXHORTE** la CUA à accélérer le processus de restructuration et de redynamisation des Zones du CSUA, conformément à l'Architecture africaine du sport.
47. **DONNE ACTE** de l'acceptation par l'ACNOA que les Jeux demeurent la propriété des États membres conformément à la décision sans équivoque du CTS -JCS et leur engagement à soutenir et contribuer à faire avancer le sport en Afrique. **DEMANDE** à la CUA d'envisager une plus large coopération avec le mouvement sportif, y compris l'ACNOA, afin de renforcer le développement du sport et du continent africain.
48. **APPRECIE** les efforts déployés par la République du Congo pour la mise en place de l'infrastructure sportive, laquelle constituera un héritage durable tant pour elle-même et que pour le continent.
49. **EXHORTE** le COJA-Brazzaville à finaliser la compilation du rapport détaillé sur les Jeux pour permettre son dépôt et son adoption par le CSUA au nom du CTS-JCS.
50. **APPRECIE** le soutien reçu de l'ensemble des parties prenantes et des partenaires qui ont contribué à l'organisation des activités antidopage au cours de la 11e Edition des Jeux africains.
51. **DEMANDE** aux États membres devant encore au SCSA des arriérés, frais de participation et/ou d'inscription aux Jeux africains, de s'acquitter de leurs obligations au plus tard le 31 décembre 2017.
52. **DEMANDE** à la République du Soudan du Sud et à la République sahraouie démocratique de commencer à s'acquitter de leurs cotisations auprès du WADA.
53. **DEMANDE** le déploiement d'efforts en vue de promouvoir des relations fraternelles et une collaboration franche pour le renforcement des synergies entre les membres du mouvement sportif africain.
54. **DEMANDE EN OUTRE** la désignation des pays hôtes des Editions 2019 et 2023 des Jeux africains, ainsi que la mobilisation d'un plus grand soutien pour la tenue effective des Jeux africains.
55. **DEMANDE INSTAMMENT** aux parties prenantes à l'organisation des Jeux africains de souscrire aux obligations et réglementations prévues en vue du

succès et du déroulement sans heurts des Jeux, et ce, dans l'intérêt de la jeunesse africaine.

56. **INVITE** la CUA à mettre en œuvre l'Architecture africaine du sport (ASA) en vue de restructurer et de revitaliser le sport en Afrique.
57. **INVITE EN OUTRE** la CUA à maintenir une division autonome pour le sport au sein du Département des Affaires sociales de l'UA, et recommande fortement le réexamen de la proposition soumise par le COREP à la Conférence de l'UA aux fins de fusionner le sport et la culture.
58. **DEMANDE** que soit achevé le réalignement des Zones du CSUA d'ici le 31 décembre 2016, et que les Zones planifient et mettent en œuvre entre eux des programmes et des activités sous forme de Jeux régionaux pour les jeunes.
59. **REAFFIRME** la décision du CTS-JCS sur la jeunesse, la culture et le sport aux termes de laquelle les organes sportifs africains doivent être alignés en conformité avec les démarcations géographiques approuvées par l'Union.
60. **DEMANDE** que soient accélérés le recrutement du personnel du CSUA et la mise en place du Bureau du CSUA à Yaoundé (Cameroun), laquelle devra être parachevée d'ici le 1^{er} janvier 2017.
61. **INVITE** les CER à faciliter la mise en place du CTS-JCS sur la jeunesse, la culture et le sport au niveau régional.
62. **INVITE** les Etats membres à adopter des programmes de récompenses ainsi que des politiques incitatives afin de motiver les athlètes talentueux et très performants. Ces mesures sont susceptibles de contribuer à réduire l'exode des athlètes - et leurs changements de nationalités.
63. **EXHORTE** les États membres à se conformer à la Convention de l'UNESCO sur l'antidopage et autres instruments en vue de promouvoir un environnement exempt de drogues au niveau de toutes les compétitions.
64. **EXHORTE EN OUTRE** à la Commission, en collaboration avec le WADA, à convoquer en juin 2017 un forum sur l'antidopage en vue de sensibiliser les Etats membres à la lutte contre ce phénomène dans le sport.
65. **INVITE** les Etats membres à mettre en place des NADO et des cadres juridiques appropriés pour régir le fonctionnement et le développement du sport ainsi que le financement des institutions.
66. **ENCOURAGE** les gouvernements à investir davantage dans les infrastructures sportives et services sociaux fiables et accessibles et à

promouvoir l'utilisation commune d'installations nécessaires à l'éducation et à l'employabilité.

67. **ENCOURAGE EN OUTRE** l'utilisation accrue du sport comme outil éducatif dans les programmes scolaires et les activités extrascolaires.
68. **RECOMMANDE FORTEMENT** que le Commissaire de l'UA en charge des affaires sociales soit mandaté à servir de Représentant permanent au sein du Comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (WADA).
69. **APPROUVE** les nominations des représentants africains appelés à siéger au Conseil de fondation du WADA : le Kenya en remplacement de l'Ethiopie (2017-2019), les Seychelles en remplacement du Gabon (2018-2020) et l'Afrique du Sud en remplacement de la Namibie (2019-2021).
70. **EN APPELLE** aux Etats membres pour qu'ils continuent à s'acquitter de leurs contributions auprès de l'Agence mondiale antidopage (WADA) selon la même formule de partage des coûts.
71. **DEMANDE** à l'Agence mondiale antidopage (WADA) de réaligner ses structures RADO en fonction des Régions géographiques de l'UA.
72. **INVITE** les États membres qui n'ont pas encore ratifié la Convention de l'UNESCO contre le dopage à le faire.
73. **APPELLE** les États membres à s'engager à soutenir l'IWG durant la période au cours de laquelle elle est accueillie par l'Afrique (2014-2018), y compris en participant, à la fois à la Conférence qui aura lieu les 14 et 15 octobre 2016 à Gaborone (Botswana) et à la Conférence mondiale de l'IWG qui se tiendra du 17 au 20 mai 2018 également à Gaborone (Botswana).
74. **DEMANDE** aux États membres de s'engager en faveur du mouvement mondial pour les femmes et le sport et de veiller à ce que l'Afrique intègre la structure mondiale.
75. **ENCOURAGE** la signature de la Déclaration 2014 de Brighton plus Helsinki de l'IWG par les organisations sportives et les femmes, ainsi que par les organismes du sport des différents pays, et ce, en vue de réaffirmer leur engagement en faveur des femmes et du sport.

76. **ENCOURAGE** la mise en place et le renforcement de l'Association des femmes au niveau national en vue de renforcer leur participation au sport.
77. **EXHORTE** les États membres à mettre en œuvre les décisions antérieures sur l'autonomisation des femmes pour les élever aux postes de prise de décisions et de direction.
78. **PREND L'ENGAGEMENT** d'œuvrer de concert avec les structures sportives pertinentes pour la prise en compte du Netball dans le programme des Jeux africains.
79. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** la recommandation en faveur de l'hébergement des Jeux africains 2019 par la Guinée équatoriale.
80. **DEMANDE** à la Commission et au CSUA de collaborer avec la Guinée équatoriale pour assurer une préparation adéquate, en tenant pleinement compte du fait que les préparatifs accusent un retard d'une (1) année.
81. **A EXAMINE** les offres faites par les Républiques du Ghana, du Nigeria et le Burkina Faso d'abriter les Jeux africains de 2023.
82. **INVITE** l'UA à accélérer la mise en œuvre de l'Architecture africaine du sport (ASA), et ce, dans la mesure où les retards continuels ne manqueront pas de porter préjudice à son fonctionnement efficace.

XIV. SEANCE DE CLÔTURE

Dans ses remarques finales, S.E. Dr Mustapha Sidiki Kaloko a déclaré que c'était un privilège et un honneur pour lui de prendre part à la deuxième session ordinaire de la Conférence du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport. Il a souligné que conformément au thème de la deuxième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport ; l'Année africaine des droits de l'Homme, cette réunion a été organisée pour examiner le rôle crucial que la jeunesse, la culture et le sport jouent dans la promotion de l'éthique et de la diversité culturelle comme droit fondamental du peuple africain. Il a ajouté qu'il y avait lieu de mesurer l'importance de la « diversité culturelle » et de respecter la culture de l'autre. Il a appelé toutes les parties prenantes à défendre la bonne gouvernance et à préserver l'intégrité et les règles de l'éthique en sport, valeurs cardinales à même d'assurer la contribution du sport à l'essor économique et social. En conclusion, il a félicité la République de Guinée Equatoriale dont la candidature a été proposée pour abriter les jeux africains de 2019.

La Réunion a été officiellement close par son Hon. Ahmed Lahbib Eidy, Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République démocratique Sahraouie. Dans ses remarques finales, celui-ci a exprimé sa reconnaissance à tous les Etats membres présents pour leurs contributions et débats constructifs, ajoutant que les décisions seront appliquées pour le bien de la jeunesse africaine et l'avancement de la culture et du sport africain. Il

a également souligné que l'Afrique est encore colonisée et appelle les Etats membres à condamner l'occupation illégale de la République Sahraouie.

2016

Report of the second session of the STC on youth, culture and sport, 13 – 17 June 2016, Addis Ababa, Ethiopia

Union Africaine

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4962>

Downloaded from African Union Common Repository